

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 8 AVRIL 2015
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Bruno Essertier, Marie-Laure Gambirasio, Martine Durris, Stéphane Béchu, Denis Lacchio, Olivier Pevet, Marie-Hélène Fontaine

Absents : Nathalie Bessoud (excusée)

Monsieur Olivier Pevet a été élu secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour de cette réunion : vote des taux des impôts locaux 2015.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 Mars 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion.

2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Mars 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion.

3- Délibération pour l'instruction du droit des sols - Organisation d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols en Sud-Grésivaudan

Madame le Maire informe l'assemblée :

Vu le retrait des services de l'Etat en charge de l'instruction du droit des sols, dès le 1^{er} juillet 2015, impose aux communes membres d'EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants, de mettre en place une organisation efficiente en matière du droit des sols.

Dans le cadre d'une bonne organisation des services à l'échelle du Sud-Grésivaudan et dans une optique de rationalisation des coûts, il y a lieu de mutualiser les compétences en matière d'instruction des demandes d'urbanisme sur le territoire.

Le territoire Sud-Grésivaudan, engagé dans une démarche de fusion des Communautés de communes, met en place dès le 1^{er} mai 2015 un service mutualisé par la CCPSM pour le compte des communes de la CCBI et de la 3C2V pour l'instruction de leurs documents d'urbanisme.

La commune de Chantesse devra payer un montant forfaitaire pour ces prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :
11 votants (1 vote par procuration) – 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Valide les dispositions de la convention qui prendront effet à compter du 1^{er} mai 2015.

Autorise le Maire à signer et transmettre la présente convention au Président de la Communauté de communes du pays de Saint-Marcellin.

4. Approbation des comptes de gestion 2014 Commune et CCAS

Les comptes de gestion sont établis par la trésorerie de Vinay.

Commune : Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014.

CCAS : Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014.

5. Approbation des comptes administratifs 2014 Commune et CCAS

Madame le Maire présente à l'assemblée les chiffres des divers chapitres des comptes administratifs 2014.

Compte administratif 2014 - Commune

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 182.566,84 € |
| Recettes de fonctionnement | 209.540,47 € |
| Excédent de fonctionnement | 26.973,63 € |
| Dépenses d'investissement | 233.863,56 € |
| Recettes d'investissement | 345.440,05 € |
| Excédent d'investissement | 233.889,93 € |
| Excédent total 2014 | 260.863,56 € |

Après discussion, le compte administratif 2014 de la commune, conforme au compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, est voté à main levée.

Madame le Maire, ordonnateur, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

10 votants (1 vote par procuration) : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Compte administratif 2014 - CCAS

Fonctionnement

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Excédent total 2014 | 108,88 € |
|----------------------------|-----------------|

Après discussion, le compte administratif 2014 du CCAS, conforme au compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, est voté à main levée.

Madame le Maire, ordonnateur, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

10 votants (1 vote par procuration) : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

6. Vote des budgets primitifs 2015 Commune et CCAS

Madame le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2015 préparé par la commission des finances.

Budget primitif 2015 - Commune

| | |
|----------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 250.050,63 € |
| Recettes de fonctionnement | 250.050,63 € |

| | |
|---------------------------|--------------|
| Dépenses d'investissement | 454.674,56 € |
| Recettes d'investissement | 454.674,56 € |

Le Conseil Municipal, procède au vote à main levée du budget primitif 2015 de la commune :

11 votants (1 vote par procuration) : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Budget primitif 2015 - CCAS

| | |
|----------------------------|----------|
| Dépenses de fonctionnement | 108,00 € |
| Recettes de fonctionnement | 108,00 € |

Le Conseil Municipal, procède au vote à main levée du budget primitif 2015 du CCAS :

11 votants (1 vote par procuration) : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

6. Vote des taux des impôts locaux 2015

Madame le Maire propose de voter les taux des contributions directes pour l'année 2015 :

| | Base d'imposition prévisionnelle 2015 | Taux d'imposition communal | Produit correspondant |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Taxe d'habitation | 345 800 | 13,80 % | 47 720 € |
| Taxe foncière bâti | 236 700 | 12,50 % | 29 588 € |
| Taxe foncière non bâti | 25 100 | 35,47 % | 8 903 € |
| Total | | | 86 211 € |

La commune n'augmente pas les taux d'imposition en 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à main levée les taux des contributions directes 2015.

11 votants (1 vote par procuration) : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

7. Questions diverses

Stéphane Béchu, accompagnateur, fait le compte-rendu du voyage pédagogique en Camargue fait par les enfants de l'école de Chantesse.

La séance est close à 23 h